https://web.sntrscgt.fr/spip.php?article3349

EN BREF N°601 : Le SNTRS-CGT : Un syndicat de terrain formé et forgé à la protection des salariés

- PUBLICATIONS - En Bref - Date de mise en ligne : mardi 4 octobre 2022

Copyright © SNTRS-CGT - Tous droits réservés

Copyright © SNTRS-CGT Page 1/3

Le SNTRS-CGT : Un syndicat de terrain formé et forgé à la protection des salariés

Loin des propagandes électorales vantant les mérites d'actions syndicales portant sur des sujets sociétaux, revendi-cations par ailleurs portées par tous les syndicats, le SNTRS-CGT est votre syndicat de proximité dans les orga-nismes de recherche et en particulier au CNRS.

Un syndicat de proximité :

Nos sections en région accompagnent des collègues dans des démarches complexes parfois anxiogènes auprès des services de ressources humaines des délégations régionales et des directions des laboratoires. Si besoin elles re-laient les dossiers à nos mandatés CRHSCT [1] pour des visites et enquêtes sur le terrain. Enfin, le niveau national du syndicat prend le relais en dernier recours.

Un syndicat organisé :

Les militant.es du SNTRS-CGT sont organisés en réseau pour partager les expériences de défense et obtenir des conseils dans la résolution de dossiers et ainsi s'enrichir les uns, les autres.

Le SNTRS-CGT possède aussi des liens forts avec la CGT fonction publique sur le versant de l'État, ce qui lui per-met d'escalader les dossiers qui demandent une expertise pointue sur les droits des fonctionnaires et des contrac-tuels de droit public, voire de droit privé.

Un syndicat qui « mouille la chemise » :

Nombres de collègues viennent vers nous car le « bouche à oreille », véhiculant la capacité du SNTRS-CGT à aider les collègues en difficulté, fait son chemin dans les couloirs des services et des laboratoires.

Là où d'autres syndicats abandonnent des défenses en cours de route ou ne peuvent pas répondre faute de mili-tant.es sur le terrain, le SNTRS-CGT répond présent. Nous sommes un syndicat indépendant des directions, mais être indépendant est totalement compatible avec la capacité de négociation avec la direction et la capacité d'avancer les bons arguments pour faire évoluer favorablement les défenses des agents.

Un syndicat qui défend toutes les catégories sans exception :

Quel que soit votre statut : titulaire, stagiaire, en CDD ou CDI nous sommes en capacité de répondre à vos sollicita-tions. Nous défendons toutes les catégories de personnel des adjoints et adjointes techniques, aux chercheurs et chercheuses. Nos militant.es appartiennent à tous les corps et relèvent des principaux statuts de l'établissement. Si vous ne dépendez pas de notre champ professionnel nous vous orienterons vers le syndicat CGT adéquat.

Vous avez/aurez tous besoin d'aide un jour :

Nul n'est à l'abri d'avoir besoin de conseil ou d'une aide personnalisée pour la résolution d'une difficulté dans son parcours professionnel (litiges au niveau des rémunérations, congés, évaluations, titularisation, télétravail, mutation ...), ou même conflit relationnel, mal être au travail, harcèlement, discrimination de genre, d'orientation sexuelle, d'origine, violences sexistes et sexuelles etc.

Bien loin de la caricature véhiculée par nos contradicteurs présentant notre action comme la défense de comporte-ments « indéfendables », les militant.es du SNTRS-CGT sont sans cesse confrontés à des sollicitations auxquelles nous pourrions tous être exposés dans notre vie professionnelle.

A qui la faute ?

Le cadre du travail est plus que jamais sujet à tension. La politique gouvernementale réduit sans cesse le nombre

Copyright © SNTRS-CGT Page 2/3

EN BREF N°601 : Le SNTRS-CGT : Un syndicat de terrain formé et forgé à la protection des salariés

de poste de titulaires et assèche les budgets récurrents dans les services et les laboratoires. Cette politique provoque inévitablement une augmentation importante des risques psycho-sociaux au sein des collectifs de travail.

Un syndicat toujours prêt à assumer son rôle dans les nouvelles instances CAP et CCP :

Les prérogatives des syndicats changent au niveau des Commissions Administratives Paritaires (CAP) et des Commissions Consultatives Paritaires (CCP) [2] .

Même si les syndicats ont été purement et simplement éjectés des commissions d'avancement suite à la loi de transformation de la fonction publique, les CAP et CCP sont consultées pour tout ce qui relève du disciplinaire et conservent un rôle de recours lorsqu'un agent conteste une décision administrative.

Il est donc capital de voter pour ces instances au mois de décembre, lors des élections professionnelles.

Le SNTRS-CGT est présent au quotidien pour répondre à vos sollicitations tout au long de votre carrière, pour vous accompagner dans la résolution de vos problèmes. Aussi pour être assuré d'avoir à vos côtés un.e représentant.e syndical.e actif.ve et pas seulement en périodes électorales :

Allons à l'essentiel, votons pour le SNTRS-CGT!

Une défense gagnante pour les lauréats non titulaires CNRS des concours internes non affectés (CINA)

Le SNTRS-CGT a mis toute son énergie, au cœur de l'été 2021, pour accompagner les 15 lauréats des CINA qui s'étaient rapprochés de nous, nous accordant leur confiance pour les défendre et les conseiller suite aux propositions d'affectation du CNRS : 8 CDD, 1 CDI et 6 titulaires non CNRS. Nous avons ainsi aidé à se positionner vers une nouvelle affectation un collègue titulaire non CNRS ; un collègue en CDI a pu rester sur son poste grâce à nos con-seils ; un collègue en CDD n'a certes pas accepté un poste éloigné, mais, par contre, nous avons réussi à obtenir de la direction du CNRS, le fait que 6 collègues en CDD puissent rester sur leur poste d'origine. Lire le communiqué



En Bref N°601 du 4 octobre 2022

[1] CRHSCT: Comités Régionaux d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

[2] CCP : Commission Consultative Paritaires qui correspond au pendant des CAP mais pour les contractuels

Copyright © SNTRS-CGT Page 3/3